

**DECISION DU PRESIDENT**  
N°2022-03

Sillingy, le 27 avril 2022

**Objet : attribution d'un marché de travaux pour le renouvellement de la conduite de distribution d'eau potable, Chemin de La Chapelle sur la commune de SILLINGY**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,
- Vu la délibération n° 2020-35 du 15 juillet 2020 portant élection du Président de la CC Fier et Usses,
- Vu la délibération n° 2020-47 portant délégation de pouvoirs du conseil communautaire vers le président,
- Considérant la consultation lancée pour les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable, Chemin de La Chapelle, sur la commune de Sillingy.
- Considérant l'offre proposée par l'entreprise DEGEORGES

**DECIDE**

**Article 1 :** De confier les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable, Chemin de La Chapelle sur la commune de Sillingy à l'entreprise DEGEORGES

**Article 2 :** Le montant de ces travaux s'élève à 52 082.00 € H.T

**Article 3 :** La prestation se déroulera sur une durée de 2 mois jusqu'à la réception définitive des travaux.

**Article 5 :** De signer tout acte ou document afférent à cette étude.

**Article 6 :** Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Comptable,
- Madame la Directrice Générale des Services de la CCFU pour exécution.

La présente décision fera l'objet d'une inscription au registre des décisions du Conseil Communautaire et un extrait en sera affiché à la porte de la CCFU.

**Le Président,  
Henri CARELLI**

